



# Deuxième trimestre Recip-e 2019

---

Ce trimestre était entièrement consacré à la préparation de la dématérialisation.

Les coordonnées ci-dessous sont restées les mêmes.

**En ce qui concerne le fonctionnement du helpdesk, nous distinguons 3 niveaux de support :**

- 1. Informations d'ordre général**
- 2. Informations à destination des professionnels de la santé**
- 3. Informations à destination des développeurs.**

**Chaque niveau dispose d'un point de contact.**

- 1. Informations d'ordre général → [info@recip-e.be](mailto:info@recip-e.be)**
- 2. Informations à destination des professionnels de la santé → [support@recip-e.be](mailto:support@recip-e.be)**
- 3. Informations à destination des développeurs → [servicedesk@recip-e.be](mailto:servicedesk@recip-e.be)**

## 1. Étude Sven Van Laere

---

Sven (titulaire d'un Master en informatique et actuellement occupé à réaliser un Doctorat en sciences médicales) étudie la qualité du service Recip-e et de la prescription électronique. Ces 3 derniers mois, il s'est plus particulièrement penché sur la validation de la méthodologie développée.

Sven : « Nous avons constaté une diminution du taux d'erreur, même s'il en subsiste toujours. Nous attendons plus de résultats à l'automne 2019. L'outil qui a été développé cette année pour la validation semi-automatique au niveau de la tarification est à présent soumis à un premier gros système d'échantillonnage de prescriptions électroniques sur les différents packages de logiciels. Ainsi, il sera par exemple possible de déceler les mauvaises utilisations des certificats, les erreurs dans le comportement de prescription ou dans le logiciel, etc. Ce que nous avons notamment pu constater, c'est que les champs KMEHR tels que définis par la plate-forme e-santé n'étaient pas toujours utilisés à bon escient. Les instructions nécessaires pour la tarification étaient parfois données dans la posologie, alors qu'elles devaient en réalité figurer dans un champ séparé prévu à cet effet.

La plus grande problématique reste la mauvaise utilisation des définitions XPath imposées (+/- 19%) qui peuvent servir à la validation d'une prescription électronique correctement rédigée (à savoir le message KMEHR au verso). »

## 2. Dématérialisation

---

Comme annoncé dans le précédent rapport trimestriel, nous avons mis les spécifications techniques (specs) à la disposition des éditeurs de logiciels. Afin de donner des explications quant à ces specs, deux moments de concertation ont été organisés (les 25 avril et 7 mai), auxquels tous les techniciens et responsables des éditeurs de logiciels ont été conviés. Ces moments de concertation ont remporté un franc succès. Au total, une vingtaine d'éditeurs de logiciels étaient présents. Les specs ont été réadaptées sur la base du feedback donné lors de ces sessions, et enfin, le vendredi 14 juin, elles ont été envoyées et publiées sur le [site web](#). Ensuite, deux moments de concertation numériques ont été organisés les 21 et 24 juin, afin de répondre aux questions des techniciens avant qu'ils ne se lancent dans le processus de développement. Le helpdesk a créé une rubrique FAQ (voir site web) à partir des questions posées.

## 3. Service desk

---

Le servicedesk@recip-e.be a dû traiter 233 tickets dans le courant du trimestre passé, sur des sujets très variés, notamment les problèmes de programmation et les notifications d'erreur.

Nous travaillons actuellement également à la création d'une rubrique FAQ sur la dématérialisation, les nouvelles obligations légales, à savoir SAMV2 et la nouvelle durée de validité de la prescription. Intéressé ? Inscrivez-vous sur <https://recip-e.be/nl/technical-faq/> (les questions et réponses sont en anglais).

### **Petite explication : Au niveau technique**

Le code d'erreur [ERR100028] est le plus récurrent. Il signifie qu'une prescription récupérée a déjà été traitée ailleurs. Il s'agit généralement de cas spécifiques que le service desk tente de solutionner en collaboration avec l'ISV.

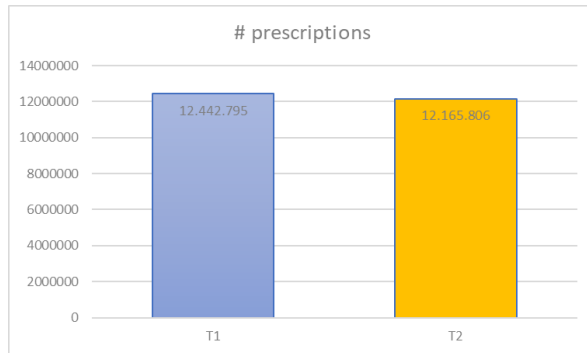
Nous avons aussi découvert que des prescriptions P2 étaient rédigées. Or seules les prescriptions P0 et P1 sont autorisées. Grâce aux interventions de notre service desk, nous avons constaté une diminution du nombre de prescriptions P2 non-autorisées.

## 4. Faits & chiffres

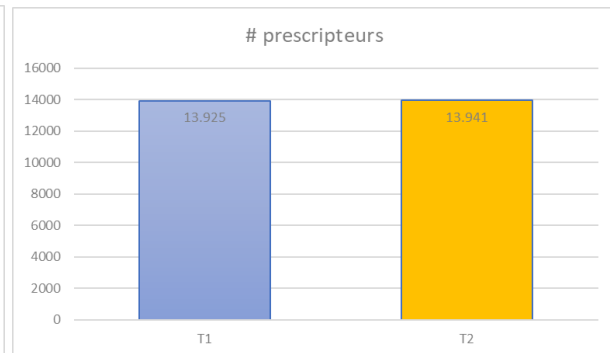
---

*\*Les chiffres utilisés dans les graphiques ci-dessous sont les chiffres de l'auditlog.*

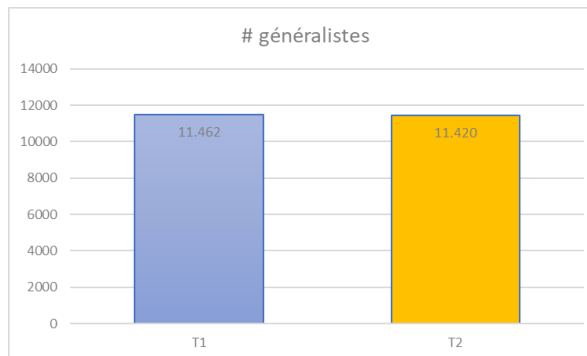
## Médecins



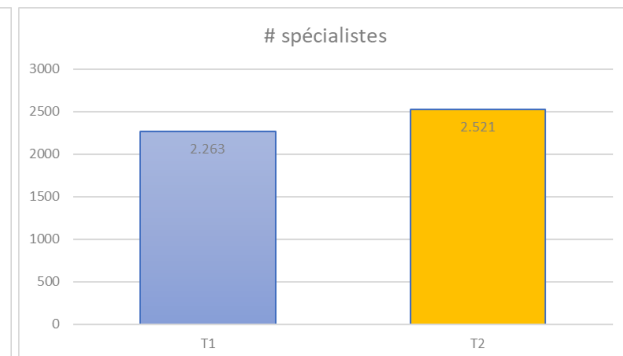
-2,22%



+0,11%

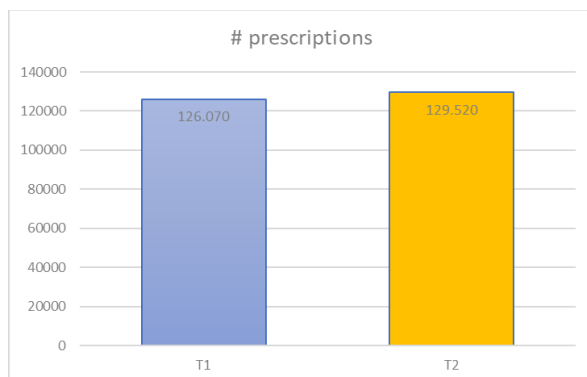


-0,37%

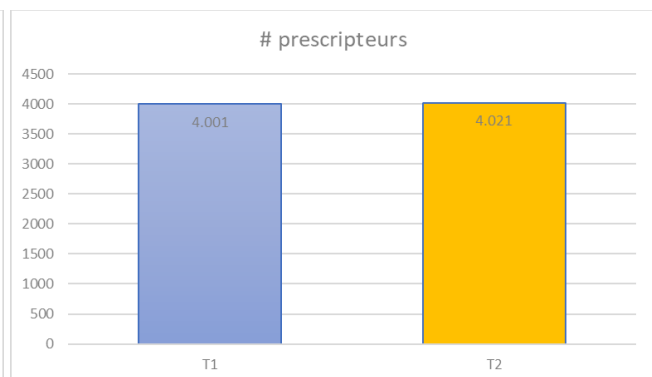


+11,40%

## Dentistes

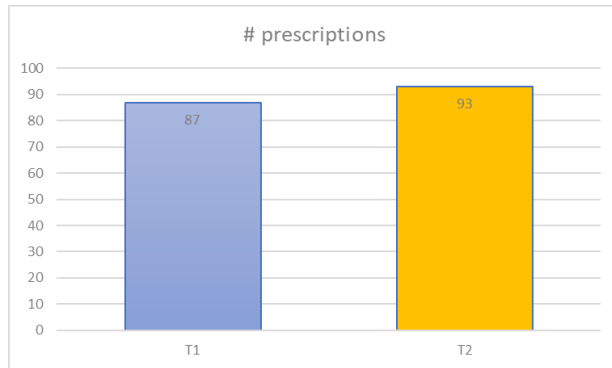


+2,74%

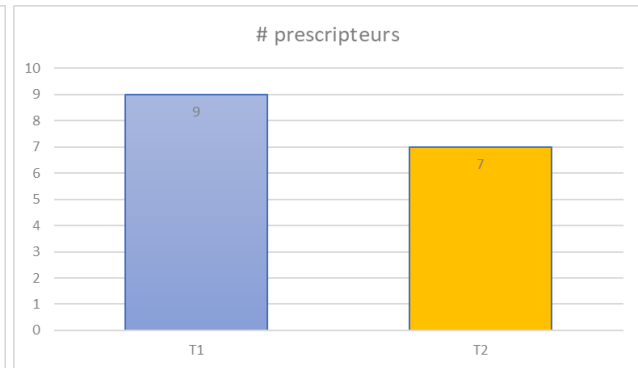


+0,49%

## Sages-femmes

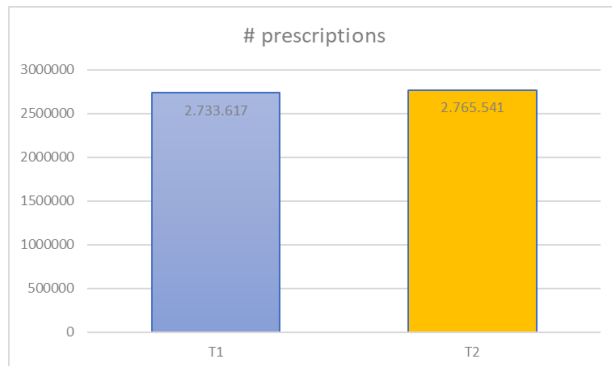


+6,90%

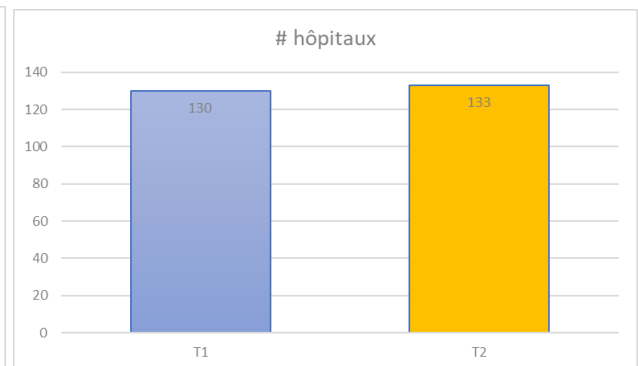


-22,22%

## Hôpitaux

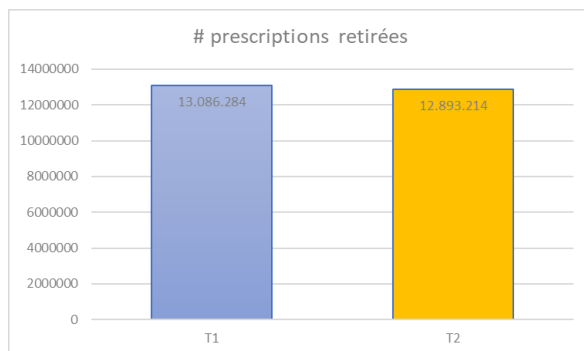


+1,17%

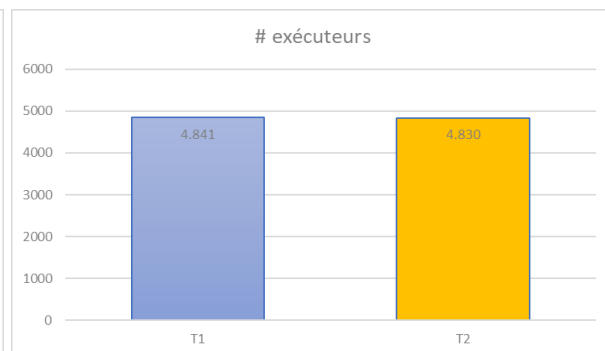


+2,31%

## Pharmaciens

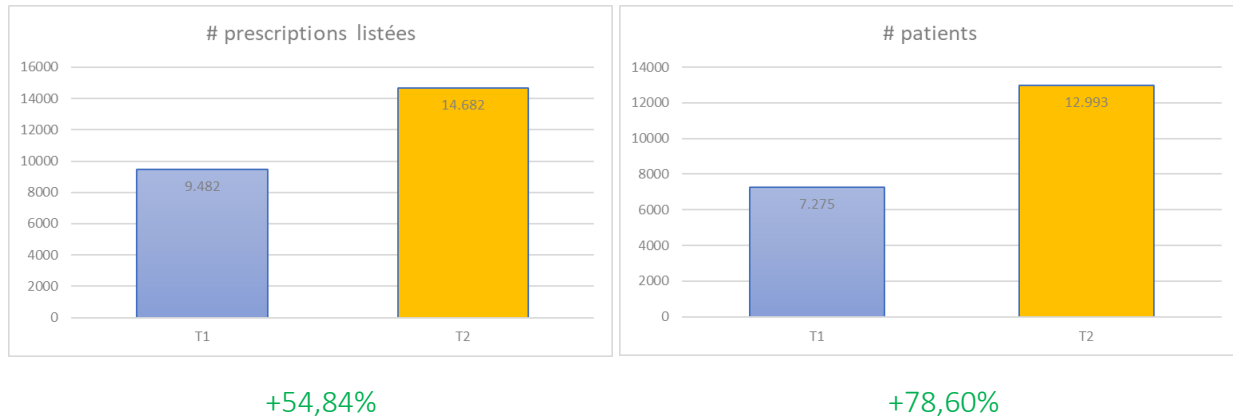


-1,47%



-0,23%

## Patients



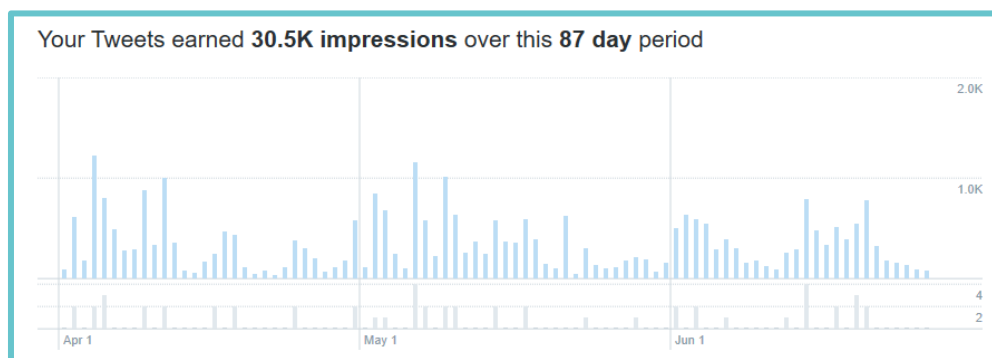
## 5. L'équipe Recip-e s'agrandit

Ce trimestre, nous accueillons un nouveau collaborateur au sein de l'équipe Recip-e. Katrien Thorré (docteur en sciences pharmaceutiques) est à la tête du projet Recip-e depuis le 1<sup>er</sup> avril et succède ainsi à Marc Nyssen, qui continuera à apporter des conseils au sein de Recip-e pendant encore un certain temps. Katrien gèrera les nombreux changements liés au projet, pour se diriger vers la dématérialisation. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ce défi fantastique.

## 6. Communication

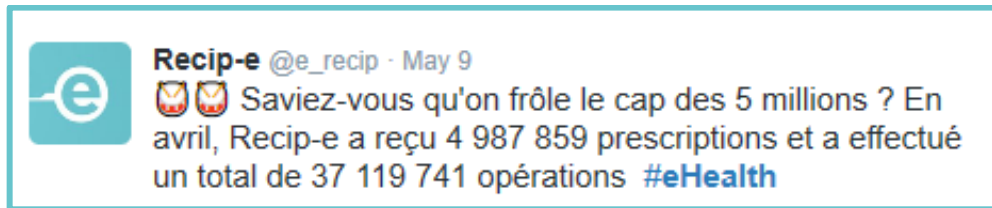
- **Twitter**

Nous avons actuellement 276 followers, soit 32 de plus qu'au trimestre précédent. Les impressions continuent d'augmenter également, ce qui nous amène à près de 350 impressions par jour.



Depuis ce trimestre, nous comptons également notre ministre de la santé publique Maggie De Block parmi nos followers.

Le **Toptweet** de Recip-e de ce trimestre avec 928 impressions est le suivant :



- **Blog**

Nous avons interviewé Marc Nyssen. Après avoir été étroitement impliqué pendant plus de dix ans chez Recip-e, ce dernier passe aujourd'hui le flambeau. Nous sommes brièvement revenus sur la décennie passée. Découvrez-en plus sur notre blogpost. <https://recip-e.be/marc-nyssen-fait-le-point/>

- **Concertation avec les éditeurs de logiciels**

De très nombreux moments de concertation ont eu lieu avec les éditeurs de logiciels, notamment des concertations « face to face » et des [sessions zoom](#). Les développeurs de logiciels peuvent consulter les [spécifications techniques](#) et les mises à jour sur le site web. Les questions techniques peuvent être posées via [servicedesk@recip-e.be](mailto:servicedesk@recip-e.be).

Nous vous souhaitons un excellent congé et de très bonnes vacances !

Rendez-vous le trimestre prochain !